



Besoin de conseil pour plan d'épurement.

Par **paysagiste76**, le **03/11/2009** à **20:32**

Bonjour,

Je viens faire appel à vous car j'ai grandement besoin de conseil pour un plan d'épurement de mes dettes bancaires.

Historique:

- prêt personnel 5000€
- prêt à la consommation bancaire: 1800€
- découvert non honoré: 2545 €

Plan de surendettement monté en Juin 2005

Historique du compte depuis le plan de surendettement:

- découvert : RAS jusqu'à ce jour.
- Carte et chéquier: OUI carte électronique et chéquier bloqué depuis l'arrêt du dossier de surendettement.

Dossier transféré au service recouvrement à l'amiable depuis juillet 2009.

J'ai donc mis en place un dossier d'épurement dont je paie 250€ par mois placé sur un compte à part. Ma banque m'a mis en phase d'essai pendant 6 mois mais au bout de 2 mois elle m'a dit on va arrêter là et je vous transfère vers une banque en ligne qui va vous faire un crédit du montant global.

C'est à dire: "vous avez un compte utopique dans nos services".

Jusqu'à présent pas de soucis, jusqu'à ce matin où je me suis levé j'ai regardé mon compte voir si mon salaire était viré et là stupeur, un débit de 2545€ a été fait pour le remboursement du plan d'épurement, hors en aucun cas j'ai donné mon accord à la banque, et ma banque étant en partie en vacances et ne rentre que le 5 de ce mois si. Sa collègue ne voulant rien savoir quand au convenu entre ma banque et moi-même.

Apparemment elle m'a dit que ma banque va m'autoriser un solde débiteur pour que je puisse honorer tout mes paiements, mais chose que je ne veux surtout pas car sinon ils vont me facturer des AGIO.

Je ne pige plus rien si quelqu'un peut m'éclaircir quand à mes droits je suis preneur.

Merci de votre lecture cordialement.